

**ELECTIONS**  
**Conseil de l'UFR Sciences économiques**  
**Renouvellement intégral du Collège BIATSS**  
**Scrutin du 3 décembre 2019**  
**Proclamation des résultats**

Vu le Code de l'éducation, notamment les articles L.719-12, D.719-1 à D.719-40 ;  
Vu les Statuts de l'Université de Poitiers ;  
Vu les Statuts de l'UFR Sciences économiques ;  
Vu les procès-verbaux établis par le Président du bureau de vote en date du **3 décembre 2019** ;

**Article 1er : Le Comité électoral consultatif examine les résultats du scrutin :**

Nombre de sièges à pourvoir	2
Nombre d'électeurs inscrits	13
Nombre de votants	9
Nombre de bulletins blancs ou nuls	0
Suffrages valablement exprimés	9

Répartition des sièges

Listes	Nb de voix	%	Voix / quot	Sièges 1ers
BIATSS	9	100,0%	2,00	2
Total	9			
Sièges pourvus				2
Sièges restant à pourvoir	0			0
Quotient électoral	4,50			

**Article 2 : Le Comité électoral consultatif rend l'avis suivant :**

Proposition d'attribution du ou des siège(s) à :

Listes	Titulaires
BIATSS	BOUTET Philippe
BIATSS	LAUMONIER Roselyne

**Article 3 : Proclamation – Election :**

Le Président de l'Université de Poitiers proclame élus les candidats désignés à l'article 2.

**Article 4 : Affichage – Publication :**

Les résultats des scrutins seront immédiatement affichés dans les locaux de l'UFR Sciences économiques et publiés au *Recueil des actes administratifs* de l'Université de Poitiers.

Fait à Poitiers, le 5 décembre 2019

Le Président de l'Université de Poitiers

Yves JEAN

P/le Président de l'université  
et par délégation,  
Le Directeur des affaires juridiques

Nirmal NIVERT